

# CENTIFOLIA EUROPE

## PRÉSENTATION

**Forme juridique de l'OPCVM :**  
*Fonds Commun de Placement*

**OPCVM à compartiment :** *Non*  
**OPCVM Nourricier :** *Non*

**Société de Gestion :**  
*DNCA Finance*

**Dépositaire :**  
*CIC Securities,  
Société de bourse,  
6, avenue de Provence  
75441 Paris Cedex 09*

**Commissaire aux comptes :**  
*Cabinet Fidus  
12, rue de Ponthieu  
75008 PARIS*

**Gestionnaire comptable par délégation :**  
*CIC Asset Management*

**Ets désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats :**  
*les banques du groupe CIC*

*Date d'agrément de l'OPCVM par la COB : 27/02/2004*

*Date d'édition de la notice d'information : 15/03/2004*

**DNCA Finance**  
**4, rue de la Paix**  
**75002 PARIS**

**Téléphone : 01.58.62.55.00**  
**Télécopie : 01.58.62.55.19**  
**E-mail : dnca@dncafinance.fr**  
**Internet:www.dncafinance.com**

*Société de Gestion*  
*Agrément COB GP. 00-30*  
*du 25.07.2000*  
*S.A. au capital de 1.500.000 □*

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

**Code ISIN :**  
**Parts C :** FR0010058008  
**Parts D :** FR0010073460  
**Classification :** Actions des pays de la communauté européenne.

**Objectifs de gestion :** Surperformer l'indice MSCI Europe.

### Orientation des Placements :

► Le portefeuille est investi conformément aux dispositions de la Loi du 16 juillet 1992 sur le Plan d'Épargne en Actions.  
Le fonds respecte en permanence le pourcentage minimal de 75 % d'actions des pays de la communauté européenne dans ses actifs.  
La sélection des titres porte principalement sur des sociétés de grande ou moyenne capitalisation jugées sous-évaluées. Les actions de petite capitalisation seront limitées à 20% de l'actif.  
Le solde pourra être investi en obligations des pays de la communauté européenne de toute nature.

Degré d'exposition au risque actions : 60 % d'actions européennes minimum.  
Interventions possibles sur les marchés à terme et conditionnels : dans les limites prévues par la réglementation, le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra conclure tout type de contrat sur actions ou sur indices en vue de protéger ou réaliser son objectif de gestion. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.  
Le fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de la partie hors zone euro.  
Le fonds s'engage à ne pas détenir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français et/ou européens coordonnés.

**Durée minimale de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans.

**Souscripteurs concernés :** Tous souscripteurs

**Affectation des résultats :** Parts C et parts D.

**Dominante fiscale :** Eligible au PEA.

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

**Date de périodicité de calcul de la valeur liquidative :**  
Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext Paris SA), même si la ou les bourses de référence sont ouvertes. Dans ce cas, le calcul est effectué le premier jour ouvré suivant.

**Conditions de souscription et de rachat :**  
Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment, auprès du dépositaire avant 11 heures. Elles sont réalisées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

**Montant de la première souscription et des souscriptions ultérieures :**  
1 part.

**Commission de souscription maximale :**  
3 %.

**Commission de rachat maximale :**  
Néant.

**Frais de gestion maximum :**  
2 % HT de l'actif net.

**Date de clôture de l'exercice :**  
Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

**Date de clôture du premier exercice :**  
Décembre 2004.

**Valeur liquidative d'origine :**  
100 Euros.

**Libellé de la devise de comptabilité :**  
Euro.

**Lieu de publication de la valeur liquidative :**  
Affichage dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.